

Corridor de biodiversité de Saint-Laurent

Plan directeur d'aménagement



Sommaire exécutif

- 1 | Contexte
- 2 | Le plan directeur d'aménagement
- 3 | Une démarche novatrice
- 4 | Caractéristiques du territoire laurentien
- 5 | Vision et lignes directrices
- 6 | Territoire d'intervention
- 7 | Propositions d'aménagement majeures
- 8 | Prochaines étapes

1 | Contexte

Afin d'augmenter la canopée et de favoriser la biodiversité sur son territoire, l'arrondissement de Saint-Laurent a entamé en 2015 une démarche visant la création d'un corridor de biodiversité.

Ce projet a pour but de favoriser le déplacement de la faune et la dispersion de la flore, d'accroître leur diversité et d'augmenter la résilience du territoire face aux changements climatiques. Il vise également à encourager les déplacements des citoyens, qui auront ainsi accès à des espaces combinant les bienfaits d'une nature diversifiée aux attraits patrimoniaux, historiques, culturels et artistiques de l'arrondissement.

À terme, le corridor de biodiversité couvrira un vaste territoire d'environ 450 hectares, passant par des secteurs industriels, commerciaux et résidentiels.

2 | Le plan directeur d'aménagement

L'ampleur du projet de corridor de biodiversité requérant une planification intégrée et concertée, un plan directeur d'aménagement s'est imposé. Celui-ci se veut un outil de référence primordial qui :

- présente l'essence du projet auprès des citoyens laurentiens et des partenaires de l'arrondissement;
- soutient une vision novatrice par son approche et son envergure;
- sera privilégié pour répondre aux demandes de différents intervenants et analyser les projets à l'intérieur des limites du corridor de biodiversité;
- guidera les décideurs pour la priorisation et la justification des interventions à venir.

Sa mise en application permettra à Saint-Laurent d'encadrer et de détailler les propositions d'aménagement sur le territoire. En effet, le document présente :

- une caractérisation du territoire qui tient compte de son évolution historique, de ses particularités biophysiques, de sa structure urbaine et de sa situation socioculturelle;
- une vision et des lignes directrices qui s'inspirent directement des spécificités de l'arrondissement, tout en proposant une approche innovante et ambitieuse pour l'aménagement futur des paysages laurentiens;
- une portée temporelle pour la mise en œuvre du corridor de biodiversité (court, moyen et long termes);
- une description détaillée des couches d'intervention requises pour soutenir la vision, en tenant compte du volet environnemental et du volet socioculturel;
- une cartographie à l'échelle du territoire et des actions concrètes à poser selon les différentes couches d'intervention;

- des propositions d'aménagement développées sur des sites clés qui constituent la portée opérationnelle du plan directeur;
- une analyse de quelques-uns des principaux enjeux de mise en œuvre du projet.

3 | Une démarche novatrice

L'élaboration du plan directeur a été octroyée par voie de concours à une équipe composée des firmes Table Architecture, LAND Italia, civiliti et Biodiversité Conseil. Lancé en 2017, ce concours d'architecture de paysage pluridisciplinaire a été organisé par l'arrondissement, en collaboration avec le Bureau du design de la Ville de Montréal. Ouvert à l'échelle canadienne, il s'adressait aux professionnels issus de domaines variés tels que l'architecture de paysage, l'architecture, l'urbanisme, le design, la biologie et l'écologie. Il s'agissait de la première fois qu'un projet portant sur la biodiversité faisait l'objet d'un concours de design au Québec.

4 | Caractéristiques du territoire laurentien

Le plan directeur commence par une caractérisation exhaustive du territoire laurentien. En effet, l'arrondissement a mené, au cours des dernières années, des études et des activités de consultation, incluant des inventaires écologiques, un portrait de la connectivité écologique du territoire et une charrette d'idéation, afin de saisir l'ensemble des enjeux à considérer. Couplées avec une analyse historique et socioculturelle approfondie, ces études ont abouti à un portrait complet de Saint-Laurent, dont les grandes lignes sont :

- un territoire fortement minéralisé et un îlot de chaleur important avec un parc industriel d'envergure et de grandes parcelles à vocation commerciale couvrant une bonne partie de sa superficie;
- deux trames (industrielle et résidentielle) qui cohabitent mais diffèrent tant par leur échelle que par leur vocation;
- des noyaux de biodiversité aux caractéristiques écologiques reconnues mais non connectés entre eux;
- des milieux naturels, des parcs et des espaces verts constituant un intérêt pour les citoyens, les travailleurs et les visiteurs;
- plusieurs sites, tant sur le domaine public que privé, recelant un potentiel écologique intéressant.

5 | Vision et lignes directrices

En se basant sur ces particularités du territoire laurentien, le plan directeur d'aménagement propose la création de nouveaux paysages identitaires de Saint-Laurent.

Ces paysages :

- croiseront la « logique de la vie » avec celle de la ville;
- s'intégreront avec pertinence dans le tissu urbain et les trames culturelle et sociale du secteur;
- s'arrimeront à un territoire plus vaste encore, au-delà des limites administratives de l'arrondissement et de la distinction entre espace public et privé.

Le corridor de biodiversité sera donc un milieu diversifié et multifonctionnel subdivisé en quatre entités spatiales qui différeront par leurs caractéristiques et leurs fonctions :

Le paysage linéaire identitaire, qui traversera l'ensemble du territoire de Saint-Laurent et constituera le fil conducteur du projet. Sa dimension paysagère et territoriale lui conférera sa signature. Il sera caractérisé par de grands terre-pleins en friche marqués par la présence singulière des lignes aériennes de transport d'électricité. Il connectera les noyaux de biodiversité existants et offrira de nouveaux parcours/espaces aux citoyens.

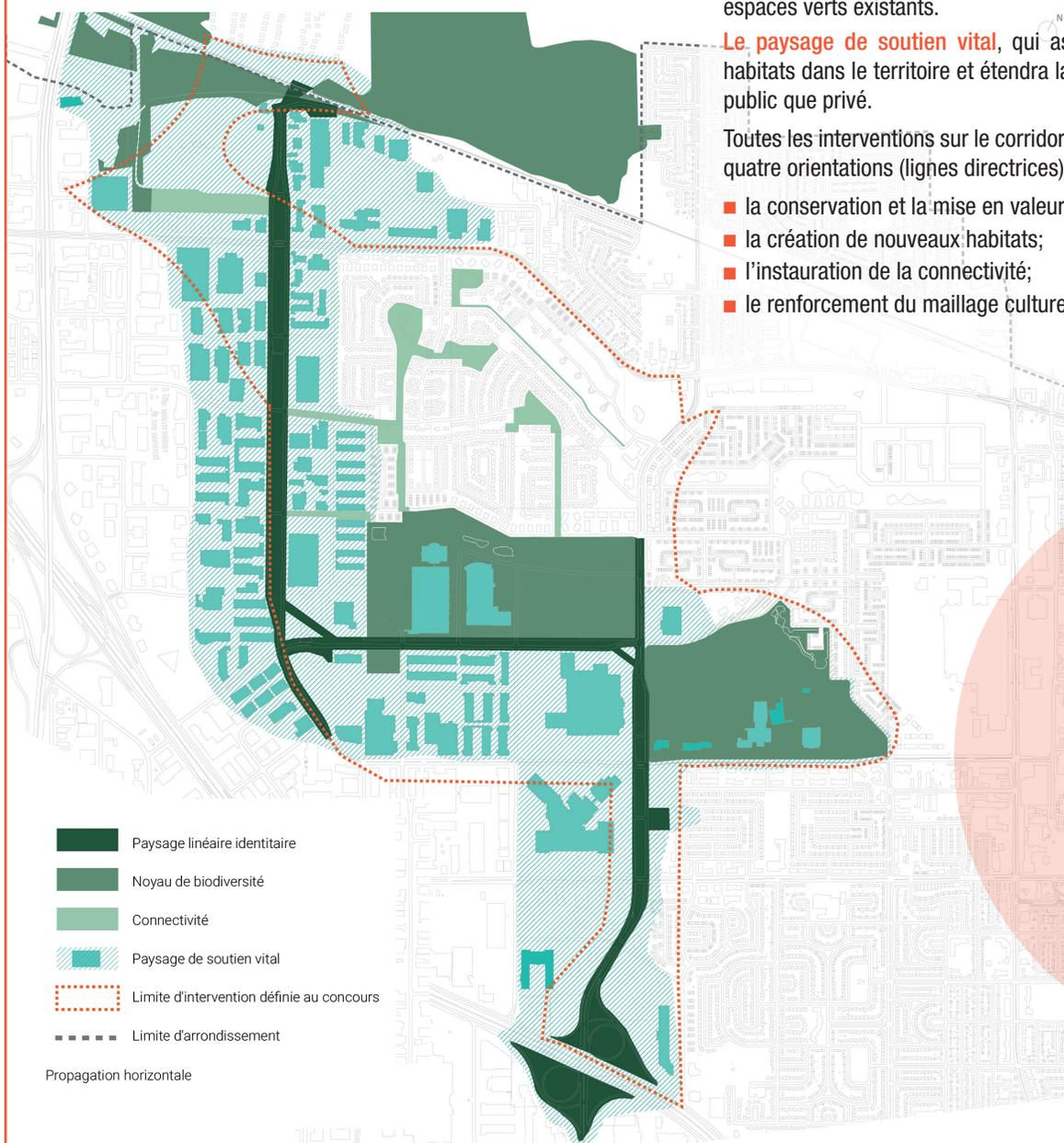
Les noyaux de biodiversité existants - le boisé du parc Marcel-Laurin, le boisé Cavendish-Raymond-Lasnier-Beaulac-Poirier (suivant le nom des rues qui le bordent) et la Coulée verte du ruisseau Bertrand – qui nécessitent des efforts de conservation, de mise en valeur et de connexion importants.

La connectivité, qui sera composée d'autres liens plus tentaculaires, maillés au tissu urbain assurant une connexion dans des directions diverses. De dimensions et de natures variables, ces liens s'immisceront et s'inséreront dans les espaces disponibles ou s'intégreront dans les espaces verts existants.

Le paysage de soutien vital, qui assurera la création de nouveaux habitats dans le territoire et étendra la connectivité tant sur le domaine public que privé.

Toutes les interventions sur le corridor de biodiversité seront dictées par quatre orientations (lignes directrices) phares, soit :

- la conservation et la mise en valeur des milieux naturels;
- la création de nouveaux habitats;
- l'instauration de la connectivité;
- le renforcement du maillage culturel et social.



6 | Territoire d'intervention

Le territoire d'intervention s'étend de la rencontre du boulevard Cavendish avec l'autoroute 40 jusqu'aux parcs-nature du Bois-de-Liesse et du Bois-de-Saraguay, en passant par trois boisés : le boisé Cavendish à proximité de l'autoroute 40, le boisé du parc Marcel-Laurin et le boisé Cavendish-Raymond-Lasnier-Beaulac-Poirier (tous deux à l'intersection des boulevards Cavendish et Poirier).

7 | Propositions d'aménagement majeures

Paysage linéaire identitaire

Interventions dans les emprises de lignes aériennes de transport d'électricité ainsi qu'aux extrémités sud, à la jonction avec l'autoroute 40, et au nord, au chemin de fer; création d'un passage supérieur multiusages à l'extrémité nord du corridor au-dessus du passage du chemin de fer, dans la poursuite du boulevard Thimens.

Noyaux de biodiversité

Création d'un lien écologique entre le boisé du parc Marcel-Laurin et le bassin de la Brunante; création d'un lien écologique entre le boisé du parc Marcel-Laurin, le boisé Cavendish-Raymond-Lasnier-Beaulac-Poirier et le parc Philippe-Laheurte; création de bassins de biorétention humide au parc Philippe-Laheurte; revalorisation du bassin de rétention sec au parc Philippe-Laheurte; création de nouveaux accès au parc Philippe-Laheurte par le réservoir Poirier.

Connectivité

Revitalisation et mise en valeur de la maison Robert-Bélanger; création d'un parcours piétonnier sécurisé et convivial en mettant en valeur le lien vert John-Lyman.

Paysage de soutien vital

Réduction de l'impact des grands toits; remplacement de la pelouse par un pré fleuri; constitution d'une lisière boisée aux abords des lignes de transport d'électricité; verdissement des stationnements.

8 | Prochaines étapes

Au printemps 2019, l'arrondissement préparera un plan d'action pour la réalisation du corridor de biodiversité de Saint-Laurent. Il s'agira, tout d'abord, de lancer un appel d'offres pour l'élaboration des plans et devis d'une première phase de travaux d'aménagement. Ces interventions, qui se dérouleront au cours de l'année 2020, cibleront des terrains publics aux alentours de l'intersection des boulevards Cavendish et Poirier. Un budget de 485 000 \$ y sera consacré.

De plus, une campagne de communication accompagnera le déploiement du plan directeur afin de faciliter son appropriation par les citoyens et les partenaires de l'arrondissement et catalyser ainsi le développement du projet sur le domaine privé. Cette démarche visera également à convaincre les partenaires externes d'adhérer à la nouvelle vision de Saint-Laurent et à les inviter à y participer activement en soutenant financièrement le projet.

Pour les années 2020 et 2021, un budget d'environ 1,8 M\$, issu du Plan triennal d'immobilisation, sera alloué à la mise en œuvre du projet.

Même si le corridor de biodiversité de Saint-Laurent se définit comme un projet de longue haleine, ces actions concrètes prouvent l'engagement sans faille de l'arrondissement pour ce défi d'envergure.

